

DOS SIER DE PRESSE



**U CUMITATU DI A
MUNTAGNA CORSA**

**LE COMITÉ DE
MASSIF DE CORSE**

PRESENTAZIONE

PRÉSENTATION

Réunion du
Comité de Massif

CORTI 28/09/2021

SOMMAIRE

4 NOTE D'INFORMATION

5 LE COMITÉ DE MASSIF, PARLEMENT DE LA MONTAGNE CORSE *Focus sur la loi montagne*

6 QU'EST CE QUE LE COMITÉ DE MASSIF ?

7 SES MISSIONS SES DOMAINES D'INTERVENTION

8 QUELQUES EXEMPLES DE PROJETS

9 GOUVERNANCE

11 LES INSTANCES ISSUES DU COMITÉ DE MASSIF

12 LES ASSISES DE LA MONTAGNE CORSE LES COMITÉS DE MASSIF

SOMMAIRE

13 DES PROJETS STRUCTURANTS
Pastoralisme

14 DES PROJETS STRUCTURANTS
Numérique

15 RÉCAPITULATIF ÉVÉNEMENTS DEPUIS 2016

19 LE COMITÉ DE MASSIF ET VOUS
Nous contacter

Note d'information

RIUNIONE DI U CUMITATU DI A MUNTAGNA CORSA

RÉUNION DU COMITÉ DE MASSIF DE CORSE

Le Président du Conseil exécutif de Corse, Gilles Simeoni, le Président délégué du Comité de Massif de Corse, Jean-Félix Acquaviva, et les Conseillères et Conseillers exécutifs de Corse réunissent ce mardi 28 septembre 2021 à 14h30 les membres du Comité de Massif de Corse, dans les locaux de l'AFPA à Corti.

Les instances du comité de massif examinent l'ordre du jour suivant :

- **Installation du Comité de Massif**
- **Élection des membres la Commission permanente**
- **Discussion sur le Plan de Relance Montagne**
- **Questions diverses**

Depuis son arrivée aux responsabilités, le Conseil exécutif de Corse a fait de la politique en faveur de l'intérieur et de la montagne une priorité absolue.

La Collectivité de Corse s'engage ainsi fortement dans ce domaine, en particulier à travers l'action du Comité de Massif de Corse.

Pour rappel, cet outil a pour vocation de fixer les objectifs nécessaires au développement, à l'aménagement et à la protection des territoires de l'intérieur en Corse.

LE COMITÉ DE MASSIF, PARLEMENT DE LA MONTAGNE CORSE

FOCUS SUR LA LOI MONTAGNE

La loi n°85-30 du 9 janvier 1985 dite loi Montagne relative au développement et à la protection de la montagne a un caractère de loi d'aménagement et d'urbanisme. Elle tente d'établir un équilibre entre le développement et la protection de la montagne. Cette « entité géographique spécifique » est subdivisée en « Massifs » qui est définie par référence à sa configuration des terrains d'altitude, de dénivelé, de climat et de végétation.

Huit massifs sont concernés par cette loi : les Alpes du Nord, les Alpes du Sud, les Pyrénées, la Corse, le Jura, les Vosges, le Massif Central et la Réunion.

La loi Montagne a été complétée en décembre 2016 par la loi de modernisation, de développement et de protection des territoires de montagne, dite loi Montagne II.

SES OBJECTIFS

- Définir les zones de montagne
- Créer un cadre législatif de gestion intégrée et transversale des territoires de montagne
- Trouver un équilibre entre le développement et la protection de la montagne
- Maîtriser l'urbanisation des zones de montagne

UN STATUT UNIQUE POUR LA CORSE

L'instance du Comité de Massif de Corse a été réellement réactivée en février 2016 afin d'élaborer une stratégie pour le massif Corse tel que prévu par la loi n°2016-1888 du 28 Décembre 2016 de modernisation de développement et de protection des territoires de montagne qui reconnaît le statut d'île-montagne dans son article 5.



LE COMITÉ DE MASSIF, PARLEMENT DE LA MONTAGNE CORSE

QU'EST CE QUE LE COMITÉ DE MASSIF ?

Les territoires de la montagne Corse représentent 60 à 70% de notre île.

La loi du 9 Janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne a institué des comités pour le développement, l'aménagement et la protection de chacun des massifs de montagne, dénommés comité de massif.

Sur proposition du Conseil Exécutif de Corse, le Comité de Massif de Corse a été réactivé suite à l'adoption de la délibération de l'Assemblée de Corse du 26 mai 2016.

Le Comité de Massif s'inscrit dans une dynamique au service de la reconquête de l'intérieur de la Corse.

Le Comité de Massif de Corse a pour vocation de fixer les objectifs nécessaires au développement, à l'aménagement et à la protection de l'intérieur de la Corse.

Afin de mettre en oeuvre le Schéma d'Aménagement, de Développement, et de Protection du Massif corse, la Collectivité de Corse a initié un plan de financement de 183 millions d'euros pour la période 2017-2023.

Le Comité de Massif de Corse est un outil efficace et concret, pour revitaliser et dynamiser les territoires de l'intérieur.

Le Comité de Massif de Corse réunit ses membres de façon délocalisée au cœur des villages pour réaffirmer les liens avec les territoires de l'intérieur et la volonté d'agir par des actions concrètes dans des secteurs prioritaires tels que la santé, l'éducation, la lutte contre les incendies, le numérique, la culture, le pastoralisme, le développement d'un tourisme durable et intégré...



LE COMITÉ DE MASSIF, LE PARLEMENT DE LA MONTAGNE CORSE

SES MISSIONS

REPENSER

le maillage territorial pour confirmer le regain démographique (accessibilité des services, accessibilité des secteurs productifs, technologies de l'information)

GÉRER

durablement les ressources locales et accroître la valeur ajoutée produite (diversité des usages des sols, activités de montagne et gestion des sites, emploi et pluriactivité)

REDÉFINIR

un urbanisme rural et une offre de logement adaptée dans un cadre patrimonial et fonctionnel (logements de qualité, maîtrise de l'urbanisation)

SES DOMAINES D'INTERVENTION

RÉSEAUX ET INFRASTRUCTURES

routes/rails, téléphonie et numérique, réseaux d'eau agricole/ potable assainissement

AMÉLIORATION DE L'ACCÈS AUX SERVICES DE BASE

Éducation, formation, culture et santé

RENFORCEMENT DES ACTIVITÉS ET DES SYSTÈMES RÉCEPTIFS TOURISTIQUES DURABLES ET LA GESTION DES SITES NATURELS DE MONTAGNE

LE SOUTIEN AUX ACTIVITÉS AGROPASTORALES ET AUX PRODUCTIONS PRIMAIRES

LE COMITÉ DE MASSIF, AU SERVICE DES TERRITOIRES

QUELQUES EXEMPLES DE PROJETS

**RÉSEAUX ET
INFRASTRUCTURES**
routes/rails, téléphonie et numérique,
réseaux d'eau agricole/ potable
assainissement

- Convention SIEEP HC Investissements (extension renforcement, sécurisation, enfouissement du réseau électrique).

**AMÉLIORATION DE
L'ACCÈS AUX SERVICES DE
BASE**

Éducation, formation, culture et santé

- Rénovation des centres de premier secours de Ghisoni, La Porta, Galeria

**RENFORCEMENT DES ACTIVITÉS
ET DES SYSTÈMES RÉCEPTIFS
TOURISTIQUES DURABLES ET LA
GESTION DES SITES NATURELS
DE MONTAGNE**

- Réhabilitation de couvents de la Strada Paolina
- Rénovation refuges du PNRC
- Etudes et projets en lien avec la mise en valeur des sentiers et randonnées.

- Rénovation des abattoirs et réhabilitation des bergeries.

**LE SOUTIEN AUX ACTIVITÉS
AGROPASTORALES ET AUX
PRODUCTIONS PRIMAIRES**

LE COMITÉ DE MASSIF, À L'ÉCOUTE DES TERRITOIRES

SA COMPOSITION

Le Comité de Massif est constitué par le collège des élus, le collège des acteurs sociaux économiques et associatifs ainsi que le collège des personnes qualifiées dans les domaines agricole ou scientifique.

Une commission permanente et un comité technique spécialisé alimentent également les travaux du Comité de Massif.

Les instances du Comité de Massif de Corse se réunissent trois fois par an afin de concourir à l'élaboration, au suivi et à l'évaluation des objectifs de la politique en faveur de la montagne.

INSTALLATION DU COMITÉ DE MASSIF

La composition élargie du Comité de Massif assure une meilleure représentativité des institutions, des territoires et de leurs organisations, mais aussi des acteurs de la montagne.

*Cette composition de **102** membres qui comporte **57** représentants des collectivités et **45** socioprofessionnels permet d'offrir aux acteurs de la montagne un lieu d'échange et l'impulsion des développements et aménagements à entreprendre.*

ÉLECTION DES MEMBRES LA COMMISSION PERMANENTE

Le Comité de Massif constitue en son sein une commission permanente de 22 membres titulaires et 17 membres suppléants.

Les compétences de la commission permanente s'exercent dans le respect des compétences du comité de massif.

La commission permanente est chargée de :

- préparer les réunions du Comité de Massif,
- assurer la synthèse des travaux des commissions ou groupes de travail,
- participer au suivi des programmes de financement (y compris les programmes européens de développement régional) concernant le massif,
- assurer les études ou autres sujétions que lui soumet le Comité de Massif.

GOUVERNANCE

LE COLLÈGE DES PERSONNES QUALIFIÉES

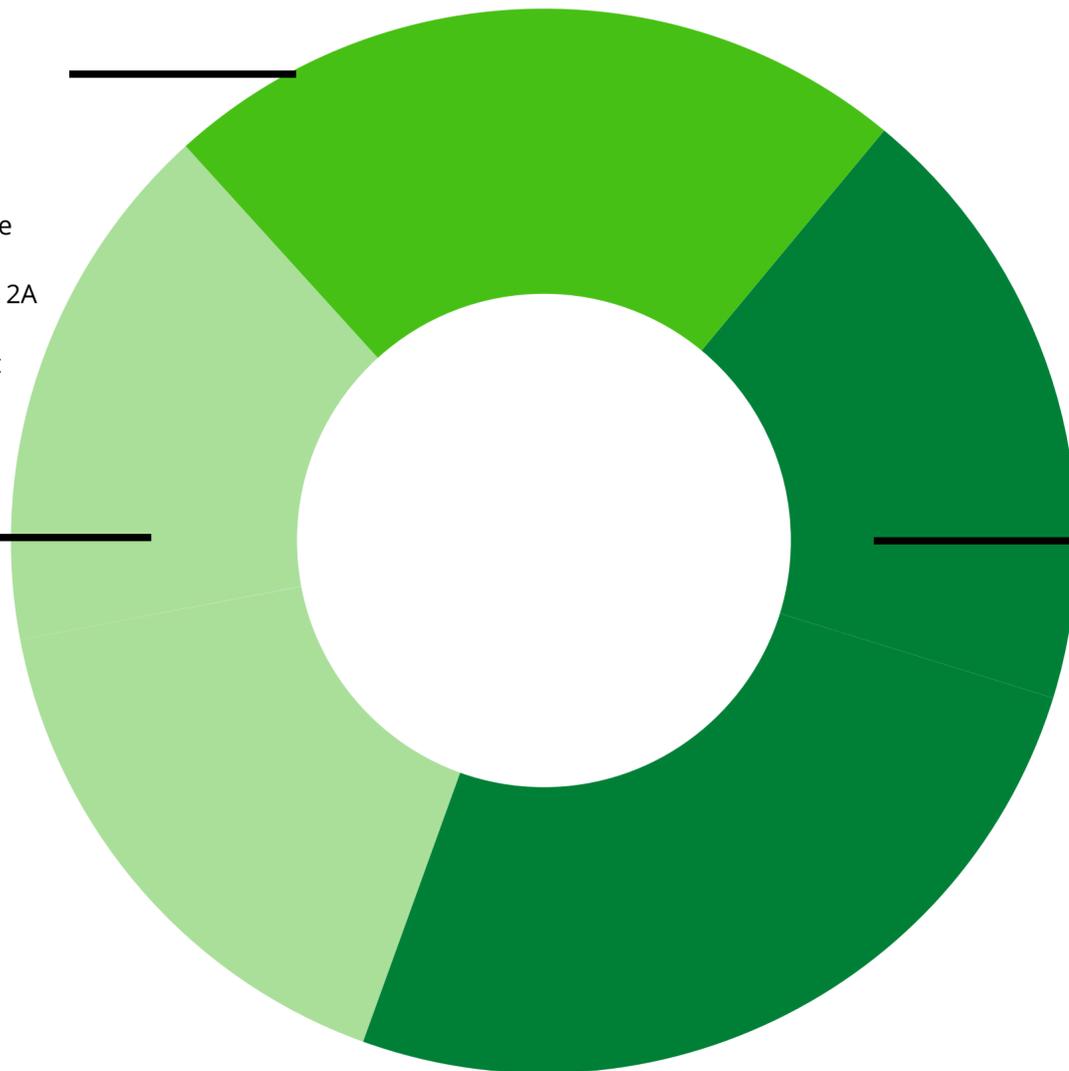
- Université de Corse
- CADEC
- Conservatoire espaces naturels de Corse
- Economie sociale et solidaire
- Groupements hospitaliers de territoires 2A et 2B
- Représentants qualifiés par le Président du Conseil exécutif

LE COLLÈGE DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

- AOC miel
- AOC farine de chataîgne
- AFP Carbuccia
- AFP Lozzi
- Casgiu Casanu
- Chambre agriculture 2A
- Chambre de commerce et d'industrie 2A et 2B
- GAL Pays d'Ajaccio
- Chambre des métiers 2A et 2B
- PNRC
- Observatoire régional de la santé
- Syndicats AOC et AOP
- Syndicats groupements hospitaliers
- Associations des Communes Forestières 2A et 2B
- Syndicats accompagnateurs de montagne
- Guide haute montagne
- Activités de pleine nature
- ONF (Office national des forêts)
- FRAAC (Fédération des Foires Rurales Agricoles et Artisanales de Corse)
- SIDOC (Syndicat Interprofessionnel Des Oléiculteurs de Corse)
- ILLOC (Interprofession Laitière Ovine Caprine Corse)
- FFME (Fédération française de la montagne et de l'escalade)
- OTSI (Fédération Régionale des Offices de Tourisme)

LE COLLÈGE DES ELUS

- Président Conseil exécutif
- Conseillers exécutif
- Présidente Assemblée de Corse
- Conseillers Assemblée de Corse
- Sénateurs
- Députés
- Préfecture de Corse
- Présidente CESEC
- Présidents PETR
- Intercommunalités
- Association des maires
- Associations d'élus de montagne



LES INSTANCES ISSUES DU COMITÉ DE MASSIF

LE COMITÉ TECHNIQUE

SON RÔLE

- Vérifier l'éligibilité et la faisabilité des opérations
- Proposer une hiérarchisation de programmation en fonction des crédits disponibles
- Les propositions du Comité technique sont soumises pour avis à la Commission permanente

- Composé des agences et offices de la Collectivité de Corse ainsi que certaines directions en rapport avec les projets de développement du Comité de Massif de Corse notamment l'Aménagement et le Développement des territoires, l'action sociale, la santé, le numérique, la culture, le patrimoine et la langue corse

LA COMMISSION PERMANENTE

SON RÔLE

- Vérifier si les demandes de financement correspondent aux objectifs du Schéma d'Aménagement de Développement et de protection de la montagne
- Émettre un avis d'opportunité sur toutes les demandes de financements et des recommandations sur les appels à projets

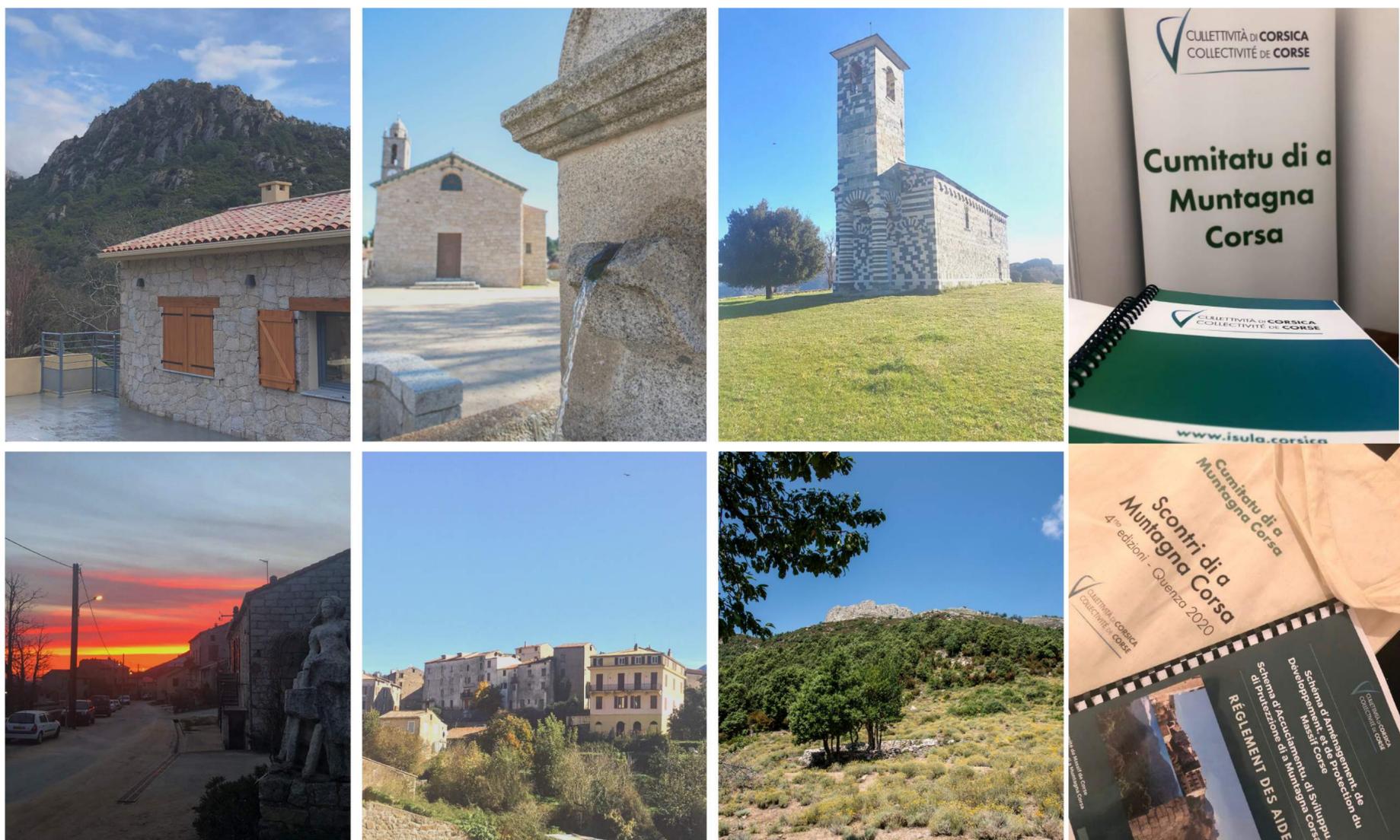
- Composée du Conseil exécutif, de l'Assemblée de Corse, l'ODARC, l'OTC, AUE, OEC, OEHC, ADEC, élus de la culture et du patrimoine, élus à la jeunesse, à la santé sociale, associations d'élus, intercommunalités, PETR, PNRC, ARS, Chambres d'Agriculture, FFME, COFOR2A, chambre économie sociale et solidaire, syndicat activités professionnels de pleine nature, associations activités économiques

LES ASSISES DE LA MONTAGNE CORSE / LES COMITÉS DE MASSIF

I Scontri di a Muntagna Corsa / Les Assises de la montagne Corse est le rendez-vous annuel de tous les partenaires des territoires de l'intérieur permettant d'aborder diverses thématiques et problématiques de développement. Les premières assises de la montagne corse se sont tenues en décembre 2016 dans la vallée du Niolu et étaient l'ultime étape avant l'approbation du Schéma d'Aménagement, de Développement et de Protection du Massif Corse par l'Assemblée de Corse en février 2017.

Ces rencontres sont l'occasion d'échanges et de débats pouvant donner lieu à la création de groupes de travail.

Ces groupes de travail sont validés en Comité de Massif et donnent lieu à la nomination d'un président de groupe/commission ainsi que des membres volontaires pour participer activement à ces thématiques selon leur niveau de compétences dans le domaine.



DES PROJETS STRUCTURANTS

PASTORALISME

Le Schéma d'Aménagement, de Développement et de Protection du massif corse (SADPM 2017-2023) a affirmé la reconquête des estives et le développement des activités pastorales dans le respect de l'identité culturelle et linguistique corses comme enjeu majeur. Le Comité de Massif s'est fixé comme objectif d'élaborer une charte co-construite et partagée pour la gestion des estives afin de partager les bonnes pratiques et parvenir à un modèle de cohabitation que chaque territoire pourra adapter et mettre en œuvre, donnant ainsi la possibilité aux éleveurs de retourner en estives, tout en permettant la coexistence des différentes pratiques au sein des territoires d'estives.

Une étude portant sur « l'évolution de l'occupation et des usages des estives par territoire en Corse », a donc été initiée par la Collectivité de Corse et le Président du Comité de Massif.

En effet, un des enjeux majeurs de cette étude étant la conservation et la transmission de la mémoire des lieux, des pratiques liées au pastoralisme et la culture agro-pastorale, il était important que les territoires soient consultés afin de s'en saisir et faire remonter leurs attentes et leurs priorités face à cette volonté affirmée de reconquête du pastoralisme des montagnes corses.



DES PROJETS STRUCTURANTS

NUMÉRIQUE

LE NEW DEAL

Afin de réduire les zones blanches dans l'île, le groupe de travail du numérique a accompagné le New Deal Mobile en Corse 2020-2025. Ses objectifs sont de généraliser la réception 4G sur l'ensemble du territoire et d'améliorer la couverture des axes de transport prioritaires. Il s'agit d'un projet réunissant les quatre opérateurs de téléphonie mobile (Bouygues Telecom, Free Mobile, Orange et SFR).

L'ADRESSAGE

Le soutien en faveur de l'adressage constitue entre autre un élément essentiel du déploiement de la fibre car il permet d'identifier précisément les logements à raccorder (localisation d'habitations ou de locaux). Bien au-delà de la nécessité d'un adressage normalisé pour les opérateurs de télécommunication et le très haut débit, un adressage normalisé est essentiel pour la vie quotidienne des usagers sur les territoires, notamment pour les services d'aide à la personne, d'aide sociale, de courrier et de transport, de sécurité civile et incendie, etc...

L'adressage constitue un élément essentiel de l'aménagement du territoire communal et offre de multiples avantages aux communes et à leurs administrés.

Différents enjeux de l'adressage :

- Il garantit une rapidité d'intervention des services d'urgence et services de secours,
- Il contribue à l'efficacité de l'acheminement du courrier, des colis etc...,
- Il renforce l'optimisation des services (collecte des déchets, services à la personne, déploiements des réseaux d'eau, électricité, télécommunication, fibre etc...),
- Il représente un outil indispensable pour les services de l'administration (services des impôts, DGFIP, INSEE etc...).

2016

OLMI-CAPELLA

JUILLET 2016

Réunion du Comité de Massif

RÉACTIVATION DU COMITÉ DE MASSIF

BUCUGNÀ

SEPTEMBRE 2016

Réunion du Comité de Massif

- Présentation de la démarche de réalisation du Schéma d'Aménagement de Développement et de Protection de la Montagne Corse (SADPMC)

LIVIA

OCTOBRE 2016

Réunion du Comité de Massif

- Balayage de l'intégralité de la loi MONTAGNE
- Renforcement des compétences du Comité de Massif
- Adaptations réglementaires

NIOLU

DÉCEMBRE 2016

Assises de la montagne

- Projet de schéma d'Aménagement, de Développement et de Protection de la montagne Corse
- Présentation charte du PNRC
- Ateliers thématiques : - Tourisme de montagne
Education / Formation

2017-2018

ALISGIANI

JUILLET 2017

Réunion du Comité de Massif

- Présentation du Schéma de Développement, d'Aménagement et de Protection de la montagne Corse adopté le 24 Février 2017 par l'Assemblée de Corse
- Consultation réserve du Ritondu

CUZZÀ

OCTOBRE 2017

Réunion du Comité de Massif

- Présentation du règlement des aides mettant en œuvre le SADPMC (Schéma de développement, d'aménagement et de protection du massif)
- Election de la Commission permanente

BASTELICA

JANVIER 2018

Assises de la montagne

- La politique en faveur des territoires de montagne
- Prévention des incendies
- Aménagement numérique du territoire
- Cartographie des contraintes des territoires

CHJATRA

MARS 2018

Réunion du Comité de Massif

- Désignation des représentants auprès de la Chambre des Territoires et du Conseil National de la Montagne
- Présentation du plan pluriannuel des investissements en infrastructures routières
- Présentation du programme « Giru di e valle di Corsica » - Tournée des vallées
- Identification des besoins en matière d'investissements

2018-2019

ERBAGHJOLU

JUILLET 2018

Réunion du Comité de Massif

- Point annuel sur les projets financés ;
- Secours en zones blanches et situation des casernes de montagne ;
- Constitution de groupes de travail : « Charte de gestion des estives » « Zone fiscale prioritaire de montagne » « Strada Paolina » « Strada di a Puesia è di u Cantu »

VICU

NOVEMBRE 2018

Réunion du Comité de Massif

- Mise en valeur du barrage de Calaccucia et transpositions
- Couverture mobile en Corse Consultation sur l'aménagement de l'espace en montagne

CHISÀ

FÉVRIER 2019

Assises de la montagne

- La construction de la filière thermique en Corse
- Révision du règlement des aides SADPMC
- Point d'étape consacré à la charte de gestion des estives

MURATU

AVRIL 2019

Réunion du Comité de Massif

- Intégration du Réseau rural au sein du Comité de Massif
- Urbanisme en montagne: compatibilité avec le PADDUC de la circulaire d'application de la loi montagne en matière d'urbanisme
- Maintien des écoles et collèges de l'intérieur
- Signature Convention pluriannuelle investissement électrique Cismonte

2019-2020-2021

FOCI È BILZESE

JUILLET 2019

Réunion du Comité de Massif

- Présentation des dispositifs de la fondation du patrimoine
- Proposition de méthode pour l'élaboration de la « Strada di a puesia et di u Cantu »
- Point sur la Zone de développement prioritaire, la zone de revitalisation rurale et la zone franche prioritaire de montagne

CORTI

OCTOBRE 2019

Réunion du Comité de Massif

- Proposition de révision du règlement des aides SADPMC
- Point d'étape relatif aux investissements électriques Cismonte – SIEEP HC
- Point sur l'avancement du New Deal en présence de la Fédération Française des Telecoms
- Débat au sujet du soutien aux courses de montagne
- Radiche ; prochaines étapes et la mise en place du réseau et bilan de l'opération de lancement

QUENZA

FÉVRIER 2020

Assises de la montagne

- Politique de cohésion 2021-2027
- Résultats de l'étude de fréquentation touristiques du GR20
- Consultation des acteurs de la montagne – future programmation des fonds européens
- Restitution des visites d'estives groupe de travail « Charte de gestion des estives »
- Bilan programmation du SADPMC
- Nouveau règlement des aides SADPMC
- Manifestations sportives de montagne
- Partenariat avec le GIRTEC

TEAMS

DÉCEMBRE 2020

JANVIER 2021

Réunion du Comité de Massif

- Dispositifs d'aide mis en œuvre suite à la COVID-19
- Maintien des services publics dans le rural
- Programme avenir montagne

LE COMITÉ DE MASSIF ET VOUS

NOUS CONTACTER



muntagnacorsa@isula.corsica



@MassifCorse



@MassifCorse